

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS  
D'EPCI DU CANTAL

---

# RAPPORT D'ACTIVITES

**PRESENTÉ PAR**

JEAN LUC LENTIER,  
Vice-Président de l'AMF 15

**APPROUVÉ PAR :**

CHRISTIAN MONTIN  
Président de l'AMF 15

VALERIE CABECAS

Secrétaire générale de l'AMF 15



---

**2020-2021**



# SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE</b> L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL	P.4
<b>DEUXIEME PARTIE</b> L'EXERCICE DE NOS MISSIONS	P.24
<b>TROISIEME PARTIE</b> L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	P.49
<b>QUATRIEME PARTIE</b> RAPPORT FINANCIER	P.52



**PREMIERE PARTIE**

**L'ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRESIDENTS D'EPCI  
DU CANTAL**

# GOUVERNANCE



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF nationale est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. Les Français sont attachés à leur maire et à leur commune.

C'est pourquoi l'AMF agit au quotidien pour une véritable République décentralisée et pour le respect de ses fondements constitutionnels : la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.



L'Association des Maires et des Présidents d'EPCL du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.



# LE RÔLE DE L'AMF 15

## NOS OBJECTIFS

### MENER UNE ACTION LOCALE

- En facilitant l'exercice du mandat des élus

### IMPULSER UN MAILLAGE TERRITORIAL

- En mettant en commun les expériences terrain pour la défense des droits et intérêts des communes et intercommunalités

### S'APPUYER SUR UN RÉSEAU NATIONAL

- En créant des solidarités territoriales
- En favorisant le lien social
- En désignant des représentants au sein des commissions départementales, régionales ou nationales
- En s'appuyant sur la force du réseau national de l'AMF

## NOS MISSIONS



### UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS

- L'AMF 15 est reconnue comme force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.



### UNE INFORMATION PERMANENTE ET SYNTHÉTIQUE

- Le site Internet : <https://www.amf15.fr/>
- Les newsletters



### UNE FONCTION DE CONSEIL, DE FORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

- En partenariat avec les services de l'AMF nationale, un travail d'expertise permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire quotidienne.

## NOS VALEURS

- PARTAGE D'EXPÉRIENCES
- LIBERTÉS LOCALES
- CONVIVIALITÉ



- PROXIMITÉ
- ÉCHANGES
- PLURALISME

Force de proposition et de représentation, l'AMF 15 intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

“

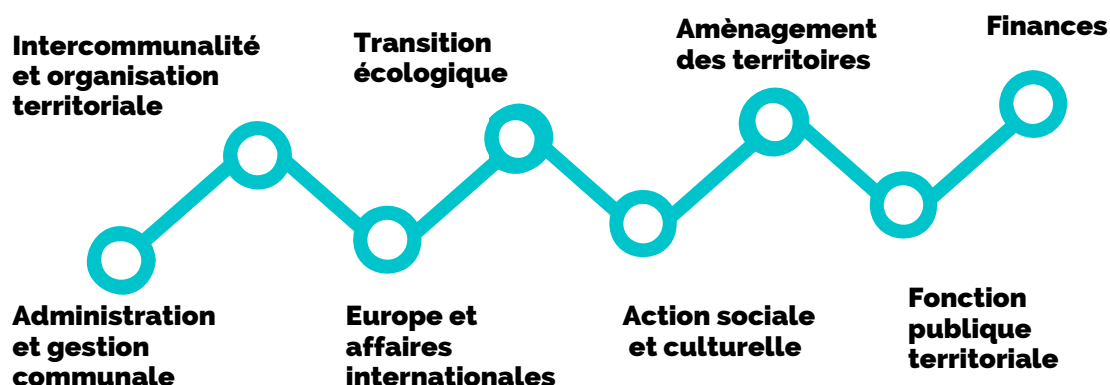
**LA FORCE DE L'AMF 15 C'EST SA  
REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES  
MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI :  
REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE,  
POLITIQUE , DÉMOGRAPHIQUE DE NOS  
COLLECTIVITÉS**

”

## NOS COMPÉTENCES

L'AMF 15 propose aux élus :

- un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

## SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de 30 Membres :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les Maires d'Aurillac, Saint Flour, Mauriac ou leurs représentants sont membres de droit
- 18 Maires répartis à raison de 7 Membres pour l'arrondissement d'Aurillac, 6 Membres pour l'arrondissement de Saint-Flour, 5 Membres pour l'arrondissement de Mauriac.
- 8 Membres représentant les Président(e)s de structures intercommunales à raison de :
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement d'Aurillac (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Saint Flour (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté de communes du Pays de Saint Flour
- 2 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Mauriac (ou leurs représentants).



**« UNIS POUR MIEUX SERVIR »**

- L'Assemblée Générale électorale procède, en son sein, à la désignation de deux contrôleurs de gestion chargés de vérifier annuellement la comptabilité de l'Association. Leur mandat expire lors du renouvellement des conseils municipaux.

### ÉLUS EN DATE DU 10 OCTOBRE 2021

#### MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac – représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

#### 7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOUL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

#### 5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

#### 3 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR (OU LEUR REPRÉSENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes – Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

#### 2 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS – ROQUIER Valérie Présidente du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

#### 2 CONTRÔLEURS DE GESTION

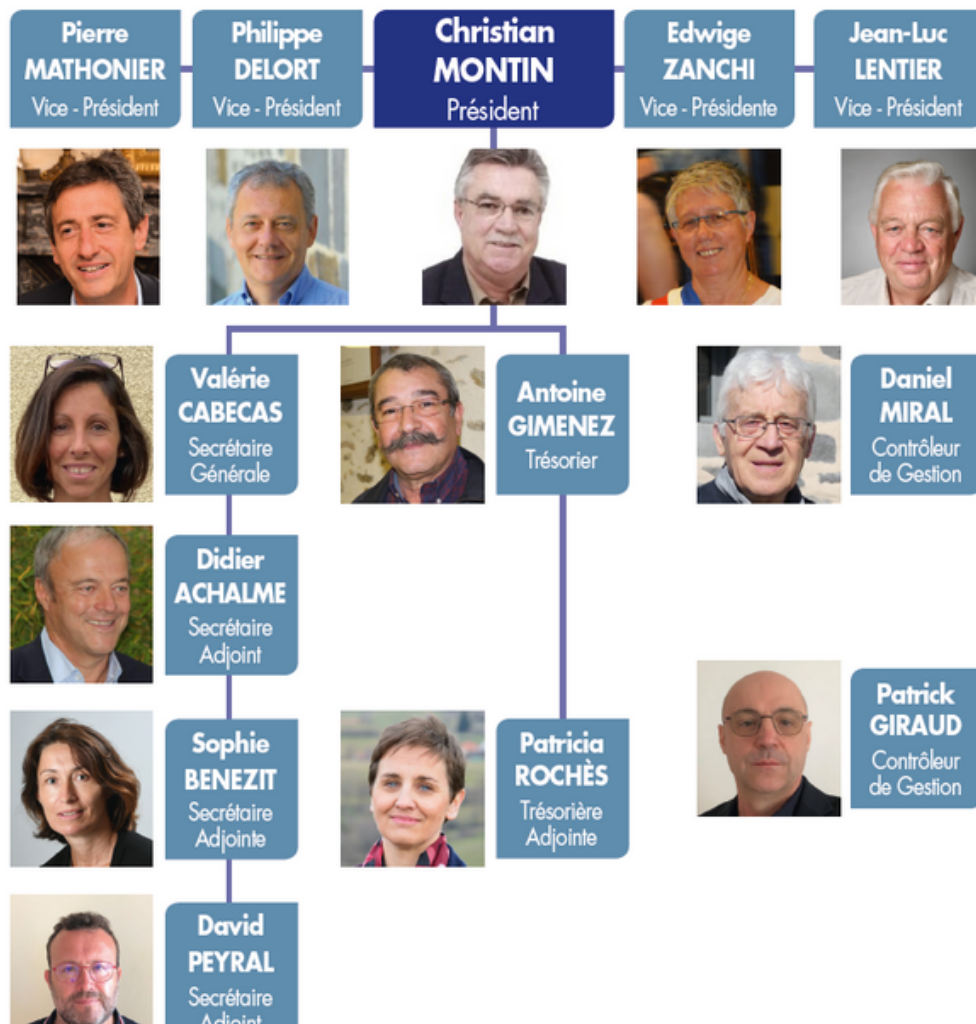
- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat



# LE BUREAU DE L'AMF 15

## SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :



- Un(e) Président(e)
- 4 Vice-Président(e)s dont 1 représentant les structures intercommunales
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Trois Secrétaire adjoint(e)s
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) adjoint

**Le Président** représente l'Association des Maires dans tous les actes de la vie civile.

- Il convoque, préside et dirige des débats des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau et a voix prépondérante en cas de partage.
- Il assure l'exécution des décisions arrêtées par les différentes structures de l'Association.
- Il ordonne et exécute les dépenses.
- En cas d'empêchement, il est remplacé par le Secrétaire Général, un Vice-Président ou par un autre membre du Bureau.

**Le Secrétaire Général** est chargé de l'organisation des travaux de l'Association, des réunions et de leur compte-rendu. Il présente le rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale.

**Le trésorier** assure le suivi des recettes et des dépenses de l'Association. Il assure le recouvrement des cotisations. Il présente tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de résultat et la situation financière de l'Association.

# ELECTIONS MUNICIPALES

## 2020-2026

### Profil type des Maires du Cantal



**46**  
femmes

19 %



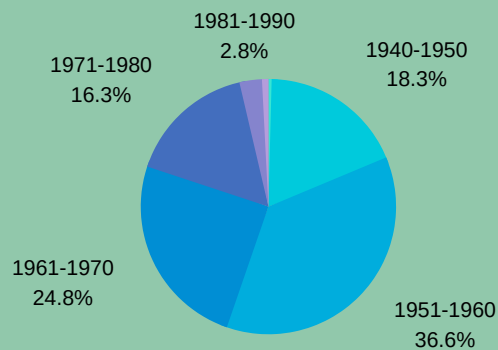
**200**  
hommes

81 %

**45 %**  
soit 111 Maires  
nouvellement élus



#### Années de naissance



**59 %**  
actifs

**41 %**  
retraités

dont 31 % agriculteurs

# CHIFFRES CLES

246  
COMMUNES

100 %  
ADHESION

9  
EPCI

100 %  
ADHESION

111  
MAIRES  
NOUVELLEMENT ELUS

45 %  
TAUX DE  
RENOUVELLEMENT

# LA VIE DE NOS INSTANCES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal constitue un réseau soudé avec 100 % des communes adhérentes et des EPCI.

La représentation de tous au sein des instances de l'AMF 15 permet incontestablement de pouvoir travailler efficacement dans un esprit de solidarité et de co construction.

**ASSEMBLEE GENERALE 2020** P.13

**CONGRES DES MAIRES 2020** P.14

**CALENDRIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021** P.15

**CALENDRIER DU BUREAU RESTREINT 2020-2021** P.16

**LES COMMISSIONS** P.17





# ASSEMBLEE GENERALE 2020

## VOTES 2020



**« JE SUIS HEUREUX D'AVOIR EU LE RENOUELEMENT DE LA RESPONSABILITE DE LA FONCTION DE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL. IL EST NECESSAIRE DE PRESERVER L'UNITE ET LA REPRESENTATIVITE DE NOTRE ASSOCIATION AU SEIN DE NOTRE DEPARTEMENT ET EGALEMENT AUPRES DE NOTRE ASSOCIATION NATIONALE. »**

CHRISTIAN MONTIN,  
PRESIDENT DE L'AMF 15

## ORIENTATIONS 2020

- Une communication diversifiée et améliorée
- Une AMF unie, représentative, active pour faire entendre la voix des Maires du Cantal
- Un effort particulier pour la formation



## ECHANGES ET DEBAT 2020

- Covid 19 : Situation sanitaire
- Réforme de la DDFIP
- Aménagement du territoire scolaire cantalien
- Dispositif France Services



# Face aux crises, Les Maires mobilisés

OPÉRATION SPÉCIALE DU 20 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2020

## CONGRES DES MAIRES 2020

Malgré l'annulation du 103ème Congrès des maires de France en raison de la situation sanitaire, l'AMF a souhaité faire entendre la voix des maires et des présidents d'intercommunalité de France via une opération spéciale du 20 novembre au 8 décembre avec des visio-conférences de presse, des publications d'études et d'enquêtes exclusives sur de nombreux sujets d'actualité.

Cette opération spéciale a été l'occasion pour l'AMF d'intervenir à un moment d'une particulière importance où les maires et présidents d'intercommunalité entamaient un nouveau mandat, s'interrogeaient sur les moyens financiers de leur action, sur la recentralisation rampante et sur les attentes toujours plus fortes de la population à leur égard. Et cela dans un contexte sanitaire incertain, avec de nouvelles restrictions et de fortes inconnues sur l'avenir.

## RESOLUTION GENERALE 2020

### EXTRAIT

“

*Pour pouvoir pleinement agir, nous exigeons en outre un réel pouvoir règlementaire qui, aujourd'hui, demeure, trop souvent, résiduel et subordonné. Cela facilitera le fonctionnement de tout l'appareil normatif : le législateur et l'exécutif perdront moins de temps et d'énergie à régler chaque détail de la vie locale, les collectivités se chargeant d'adapter le plus efficacement la règle aux réalités locales. Nous souhaitons réaffirmer ici avec force notre conception d'une décentralisation fondée sur le renforcement des libertés locales, la mise en œuvre du principe de subsidiarité, le transfert de nouvelles compétences et la garantie de moyens financiers. Nous ferons tout pour réussir cette nouvelle étape urgente de décentralisation pour autant qu'elle ne rime ni avec discrimination, ni avec différenciation par les inégalités de richesse des territoires.*

”



# CALENDRIER DES CONSEILS D'ADMINSTRATON

**10 OCTOBRE 2020**

 AURILLAC + VISIO CONFERENCE

**27 OCTOBRE 2020**

 AURILLAC + VISIO CONFERENCE

**04 FEVRIER 2021**

 AURILLAC

**25 MARS 2021**

 MURAT

**25 JUIN 2021**

 LAVEISSIERRE

**29 SEPTEMBRE 2021**

 AURILLAC



# CALENDRIER DU BUREAU RESTREINT

**14 OCTOBRE 2020**

**14 JANVIER 2021**

**25 MAI 2021**

**01 JUIN 2021**

**20 AOUT 2021**

**20 OCTOBRE 2021**



# LES COMMISSIONS

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal assume pleinement et au quotidien la mission de "porte parole" des élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Ainsi l'AMF 15 est présente au sein des commissions départementales et régionales pour faire entendre la voix des élus aussi bien pour le collège des Maires et/ ou des EPCI du Cantal.

Le renouvellement général des conseils municipaux a entraîné le renouvellement de nombreuses commissions départementales et régionales.

## EDUCATION

### CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### TITULAIRES:

M. PEYRAL, Maire de Pleaux,  
Mme ROCHES, Maire de Coren

#### SUPPLEANTS :

M. MARANDON , Maire de Menet  
Mme PONCHET Passemard, Maire de Marcenat

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES  
Mme ROCHES Patricia, Maire de COREN  
M. MARANDON Jean Louis, Maire de MENET  
Mme GINEZ Bernadette; Maire d'YTRAC

#### SUPPLEANTS :

M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE  
M. MOURGUES Philippe, Maire de THIEZAC  
Mme PONCHET - PASSEMARD Colette, Maire de MARCENAT  
Mme GARDES Nathalie, Maire de SAINT-SIMON

### COMMISSION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES

Sollicitée par les services de l'État, l'AMF 15 a rempli une nouvelle fois sa mission de désignation des représentants des élus dans ces commissions avec le souci permanent d'assurer une représentation pluraliste et féminisée, démographiquement et géographiquement équilibrée.

À cette fin, le Conseil d'Administration a été sollicité à plusieurs reprises pour proposer des listes de représentants titulaires et suppléants dans ces diverses commissions.

## COMMERCES

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

#### Trois maires ou conseillers municipaux

- M. DELAGE - Maire d'Ydes  
- M. ROCHE - Adjoint au cadre de vie à la Ville de Murat  
- Mme LADRAS- Ajointe à l'urbanisme à la Ville de Naucelles

#### Trois présidents d'EPCI ou conseillers communautaires

- M. MATHONIER - Président de la CABA  
- M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac  
- Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-Flour Communauté

## ENVIRONNEMENT

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES

M. MOURGUES, Maire de Thièzac

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATIONS DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

#### Collège des Maires

#### TITULAIRES:

M. CONSTANT - Maire de Fontanges  
M. MIRAL - Maire d'Andelat

#### SUPPLEANT:

M. RODDE - Maire de Collandre  
M. MAGE - Condat

#### Représentant de structure porteur de SCOT

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES

#### SUPPLEANT:

M. GIMENEZ - Maire de Quézac

# LES COMMISSIONS

## CLE SAGE ALAGNON

Molompize : Philippe BOUCHEIX  
Murat : Pierrick ROCHE  
Saint-Poncy : Roland VERNET  
Védrines-Saint-Loup : Jean-Marc BOUDOU  
Allanche: Philippe ROSSEEL  
Bonnac : Marie-Claire TUFFERY  
Albepierre-Bredons : Xavier FOURNAL  
Ferrières-Saint-Mary Maire : Franck DE MAGALHAES  
Laveissière: Daniel MEISSONNIER  
Mentières : Marina BESSE  
Neussargues-en-Pinatelle: Michel PORTENEUVE  
Valjouze : Eric JOB

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DORDOGNE AMONT DES SOURCES À LIMEUIL (SAGE DA)

M. FORESTIER Bertrand, Maire de Sauvat  
Mme ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac  
M. MOMMALIER Gilbert, Maire Saint Etienne de Chomeil  
M. PEYRAL, David Maire de Pleaux  
M. PRADAL, Gérard Maire de Labrousse

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE), SAGE CÉLÉ

- Florian MORELLES - Vice-Président, Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne - Transition écologique
- Michel FEL - Conseiller délégué en charge de la collecte, Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne
- Lionel CESANO - Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne en charge du SPANC
- Antoine GIMENEZ- Syndicat mixte du SCOT du Pays du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- Michel CASTANIER, Maire de Cassaniouze
- Christian LACARRIERE, Maire de Roumégoux

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

### Carrières :

TITULAIRE: M. MONTIN - Maire de Marcolès  
SUPPLEANT :M. CONSTANT - Maire de Fontanges

### Sites et paysages :

TITULAIRES :  
-M. MONTIN - Maire de Marcolès  
- M. CONSTANT - Maire de Fontanges  
SUPPLEANTS:  
- M. DOMERGUE- Maire de Montmurat  
- M. MAGE - Maire de Condat

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)

### Sites et paysages :

TITULAIRE :M. CHAMBON - Maire du Falgoux  
SUPPLEANT : Mme RESCHE- Maire de Chaliers

### Publicité :

TITULAIRES  
- Mme LANTUEJOUL - Maire d' Arpajon sur Cère  
- M. DELORT - Maire de Saint-Flour  
SUPPLEANTS  
- M. LENTIER - Maire de Vézac  
- M. SOULIER - Maire du Vigean

### Faune sauvage captive:

TITULAIRES : M. FEVRIER - Maire Saint Mamet la Salvetat  
- M. DOMERGUE - Maire de Montmurat  
SUPPLEANT :  
- M. GIMENEZ - Maire de Quézac  
- M. ROUFFIAC - Maire d'Alleuze

### Nature :

TITULAIRES :  
-Mme BEAUDREY - Maire de Boisset  
- M. CHAMBON - Maire du Falgoux  
SUPPLEANTS :  
M. ROUFFIAC - Maire d' Alleuze  
- M. MAGE - Maire de Condat

### Unités touristiques nouvelles :

TITULAIRE : M. MONTIN - Maire de Marcolès  
SUPPLEANT : M. CONSTANT - Maire de Fontanges

### un représentant d'EPCI et un suppléant

TITULAIRE : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane  
SUPPLEANT : M. RAYNAL - Conseiller communautaire - Pays de Gentiane

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES TECHNOLOGIQUES (CODERST)

TITULAIRES :  
-M. POULHES - Maire de Naucelles  
- M. COSNIER - Maire de Marmanhac  
- M. MIRAL - Maire d'Andelat

### SUPPLEANTS

- M. PRADAL - Maire de Labrousse  
- M. SOULIER - Maire du Vigean  
- M. MICHAUD - Maire de Cussac

# LES COMMISSIONS

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

TITULAIRE : Mme CHARRIAUD Céline,  
Présidente de Saint-Flour Communauté,  
Maire de Neuvéglise sur Truyère

SUPPLEANT : M. FRECHOU Stéphane,  
Vice-Président en charge de  
l'Environnement et du développement  
durable, Conseiller municipal à la Ville  
d'Aurillac

## CLE SAGE HAUT ALLIER

TITULAIRE : M. BOUDOU, Maire de  
Védrines Saint Loup

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

### Maires titulaires :

M. ESTEVES - Maire de Yolet  
M. FEL - Maire de Saint Etienne de Maurs  
M. SABOT - Maire de Saint Julien de Toursac

### Maires suppléants :

M. GODBARGE - Maire de Giou de Mamou  
M. CHAMBON - Maire du Falgoux  
M. VERT - Maire de Moussages

### EPCI titulaire :

-M. ROSEEL - Maire d'Allanche  
-M. COUDON - Conseiller communautaire CABA

### EPCI suppléant :

-M. CHABRIER - Maire de Murat  
-M. BERTELIER - Conseiller communautaire  
CABA

## AMENAGEMENT

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

TITULAIRES:  
M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac  
M. ROCHETTE, Maire de Sainte-Eulalie

SUPPLEANTS:  
M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet-La-Salvetat  
Mme PANI, Maire de Tournemire

## URBANISME

## COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

### TITULAIRES:

M. COUDON - Vice-président à la CABA  
- M. CANCHES - Vice-président à la  
Châtaigneraie Cantalienne  
- M. PEYRAL - Maire de Pleaux  
- Sophie BENEZIT - Maire de Saint Martin  
sous Vigouroux  
- Jean Pierre SOULIER - Président du Pays  
de Mauriac  
- Marc MAISONNEUVE - Président de  
Sumène Artense

### SUPPLEANTS :

-M. LENTIER - Maire de Vézac  
- Mme SALLARD - Adjointe à Roannes  
Saint Mary  
- M. MATHIEU - Maire de Pierrefort  
- M. CHABRIER - Maire de Murat  
- M. ROCHE - Maire de Jaleyrac  
- M. BOISSET - Maire de Riom es  
Montagnes

## SECURITE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Maire titulaire : M. SABOT - Maire de Saint  
Julien de Toursac

Maire Suppléant : M. FEL - Maire de Saint  
Etienne de Maurs

EPCI titulaire : Mme CHASTRES - Vice  
Présidente au pays de Mauriac

EPCI suppléant : M. LEYMONIE - Conseiller  
communautaire - Maire de Chalvignac

## COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

### TITULAIRES :

-M. BRIANT - Maire d'Antignac  
- M. BARRIERE - Maire de Saint Constant  
- Mme BENARD - Maire de Saint Jacques  
des Blats  
- M. CABANES - Maire d'Arnac

### SUPPLEANT :

M. MOMMALIER - Maire de Saint Etienne  
de Chomeil  
M. CASTANIER - Maire de Cassaniouze  
M. MOURGUES - Maire de Thiézac  
Mme MONTEILLET - Maire de Lacapelle  
Viescamp

# LES COMMISSIONS

## COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### TITULAIRES :

M. MOURGUES - Maire de Thiézac  
M. ROSSEEL - Maire d'Allanche  
M. FEL - Mairie de Saint Etienne de Mours

### SUPPLEANTS:

M. BONHOMME - Maire de Polminhac  
M. MALBEC - Maire de Saint Bonnet de Condat  
M. ROUET - Maire de Ladinhac

## COMMISSION DE VIDÉO PROTECTION

TITULAIRE : M. BERTHELIER-  
Conseiller municipal - Mairie  
d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme LANTUEJOUL -  
Maire d'Arpajon Sur Cère

## COMMISSION D'ÉLUS RELATIVE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

### Collège des Maires :

-Mme CABECAS, Maire de Valette  
- M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac  
- M. LENTIER, Maire de Vezac  
- M. MONTIN, Maire de Marcolès  
- M. ACHALME, Maire de Massiac

### Collège des EPCI :

-M. MATHONIER - Président de la CABA  
-Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-  
Flour Communauté  
-M. TEYSSEDOU - Président de la  
Chataigneraie Cantalienne  
-M. MENESSON- Président du Pays de Salers  
-M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac  
-Mme BRU - Présidente de Cère et Goul en  
Carladès

## FINANCES

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES

### Représentants des Maires

#### TITULAIRES :

M. LENTIER Jean-luc , Maire de Vézac  
M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat  
Mme ZANCHI, Maire de Mauriac  
M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet la  
Salvetat

#### SUPPLEANTS :

Mme GINEZ Bernadette, Maire d'Ytrac  
M. CHABRIER Gilles, Maire de Murat  
M. PEYRAL David, Maire de Pleaux  
Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren

### Représentants des EPCI

#### TITULAIRES

M. MATHONIER Pierre, Président de  
la CABA  
M. SOULIER Jean Pierre, Président du  
pays de Mauriac  
M. MONTIN, Vice Président de la

#### SUPPLEANTS :

M. POULHES, Vice Président de la CABA  
Mme CABECAS, présidente du pays de  
Gentiane  
Mme BRU, Présidente de Cère et Goul  
en Carladès

## TITRE DE SEJOUR

## COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

TITULAIRE : M. GIMENEZ Antoine, Maire  
de Quézac

SUPPLEANT : M. LENTIER Jean Luc,  
Maire de Vézac

## COMMISSAIRE ENQUÊTEURS

## COMMISSION DE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

TITULAIRE : M. MONTIN -Maire de Marcolès

SUPPLEANT : M. LENTIER - Maire de Vézac

# LES COMMISSIONS

## ACTION PUBLIQUE

### CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Un représentant des EPCI de moins de 30 000 hab

TITULAIRE : M. TEYSSEDOU - Président de la Chataigneraie cantalienne  
SUPPLEANT : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane

Un représentant des communes comprenant entre 3 500 habitants et 30 000 habitants

TITULAIRE : M. DELORT - Maire de Saint Flour  
SUPPLEANT : Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

Un représentant des communes de moins de 3 500 habitants

TITULAIRE : M. MARADON - Maire De Menet  
SUPPLEANT : M SOULIER - Maire du Vigean

## ASSOCIATIONS

### FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

TITULAIRES :

- M. GALEYRAND Jean Pierre, Maire de Champagnac
- M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
- M. DELAMAIDE Charly, Conseiller municipal, Mairie d'Aurillac

## PRESENCE POSTALE

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de moins de 2000 Habitants

TITULAIRE : M. MATHIEU - Maire de Pierrefort  
SUPPLEANT : M. VIDAL - Maire de Valuèjols

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de plus de 2000 habitants

TITULAIRE : M. BOISSET - Maire de Riom es montagnes

SUPPLEANT : MME GINEZ - Maire d'Ytrac

1 conseiller municipal et son suppléant représentant la commune chef-lieu du département

TITULAIRE : Mme DEMOULIN Aurélie - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme CUSSAT Françoise - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

## SANTÉ

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS)

TITULAIRE : Mme ZANCHI : Maire de Mauriac  
SUPPLEANT : M. COSNIER - Maire de Marmanhac

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Titulaire : Claire PEIGNE , Maire de Morancé  
Suppléant: Michel COSNIER, Maire de Marmanhac

### CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

TITULAIRES : M. COSNIER, Maire de Marmanhac ,  
Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

SUPPLEANTS : M. PRAT - Vice Président à la CABA - M. GRAS : Adjoint à Saint-Flour

## SOCIAL

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Formation spécialisée « personnes âgées »

TITULAIRES:

M. PRADAL, Maire de Labrousse  
Mme ROCHES, Maire de Coren-Les-Eaux

SUPPLEANTS:

Mme LEYMONIE - Adjointe à Madic  
M. GIMENEZ, Maire de Quézac

Formation spécialisée « personnes handicapées »

TITULAIRES:

Mme GINEZ, Maire d'Ytrac  
Mme BEAUDREY, Maire de Boisset

SUPPLEANT :

Mme DELRIEU, Maire de Vic Sur Cère  
M. LENTIER - Maire de Vézac

# LES COMMISSIONS

## SAFER

### COMMISSION CONSULTATIVE SAFER

Cion n°1 : Hautes terres communauté + Montgreleix  
Georges CEYTRE, Maire de la Chapelle Laurent  
M. POUDEYROUX, Maire de la Chapelle d'Alagnon

Cion n°2 : Saint Flour Communauté  
Christophe VIDAL, Maire de Valuégols  
M. BOUDOU Jean Marc, Maire de Védrières Saint-Loup

Cion n°3 : CABA & Cère et Goul en Carladès  
Jean-Louis VIDAL, Maire de Crandelles  
Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac,  
Jean-Baptiste BRUNHES, Maire de Cros-de-Ronesque

Cion n°4 : CC Châtaigneraie Cantalienne  
Antoine GIMENEZ, Maire de Quézac  
Eric FEVRIER, Maire de Saint-Mamet

Cion n°5 : CC Pays de Salers & Pays de Mauriac  
Jean-Louis FAURE, Maire de Salers  
Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac

Cion n°6 : CC Sumène Artense et Pays de Gentiane  
Eric MOULIER, Adjoint au Maire de Saignes  
Christophe RAYNAL, Maire de Cheylade

### MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA SAFER :

Titulaire : M. Christian MONTIN- Maire de Marcolès  
Suppléant : M. Antoine GIMENEZ, Maire de Quézac,

## SECTEUR FUNERAIRE

### MEMBRES DU JURY D'EXAMEN DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DIPLÔMES POUR CERTAINES PROFESSIONS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

- M. MIRAL, Maire d'Andelat
- M. CASSAGNE, Conseiller municipal à Marcolès
- M. DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
- Mme ROCHES, Maire de Coren les Eaux

## SDIS

### SDIS

Collège des communes  
TITULAIRES  
Monsieur Jean-Louis VIDAL, Conseiller communautaire de la CABA  
Monsieur Yves ALEXANDRE  
Conseiller communautaire de la CABA  
Monsieur Philippe MAURS, Conseiller communautaire de la CABA  
Monsieur Eric FEVRIER  
Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

### SUPPLEANTS

Monsieur Hubert BONHOMMET, Maire d'Ayrens  
Monsieur Jean-Luc LENTIER; Vice-présient CABA  
M. Louis TOTY, Communauté de communes du Pays de gentiane  
Monsieur Denis SABOT, Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

### Collège des EPCI

### TITULAIRES :

Monsieur BOULDOIRE Eric, Adjoint au Maire de SAINT-FLOUR  
Monsieur MAGNE Yves, Maire d'ARCHES  
M. LABASTROU Jean Pierre , Maire Adjoint d'Escorailles  
M. PORTENEUVE Michel, Maire de Neussargues en Pinatelle

### SUPPLEANTS

Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de Val d'Arcomie  
Monsieur ROCHE Olivier , Maire De JALEYRAC  
M. FOURNIER, Maire de Saint Martin Valmeroux  
M. AMILHAUD Jean Baptiste, Maire de Saint-Clément

- Rapporteur général : M. MATHONIER Pierre, Maire d'Aurillac
- Assesseur : M. LENTIER Jean Luc, Maire de Vézac
- Assesseur : Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren-les-Eaux

**COLLÈGE 1 : DE - 611 HABITANTS****TITULAIRES**

- M. MAGNE Yves Maire d'Arches
- Mme ROCHES Patricia Maire de Coren les Eaux
- M. CONSTANT Michel Maire de Fontanges
- M. RAYNAL Christophe Maire de Cheylade
- Mme PANI Martine Maire de Tournemire
- Mme BENARD Linda Maire de Saint jacques des Blats
- M. CASTANIER Michel Maire de Cassaniouze
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

**COLLÈGE 2 : COMMUNES LES PLUS PEUPLÉES****TITULAIRES**

- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme LANTUEJOULS Isabelle Maire d'Arpajon Sur Cère
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac
- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac
- M. BERTHELIER Bernard 1er Adjoint au Maire d'Aurillac

**COLLÈGE 3 : COMMUNES DE + 611 HABITANTS****TITULAIRES**

- M. FEVRIER Eric Maire de Saint Mamet la Salvetat
- M. BOISSET François Maire de Riom es Montagnes
- Mme DELRIEU Annie Maire de Vic Sur Cère
- M. LENTIER Jean Luc Maire de Vézac
- M. MOULIER Eric Maire de Saignes
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. MAGE Jean Maire de Condat

**COLLÈGE 4 : EPCI****TITULAIRES**

- M. POULHES Christian Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. SOULIER Jean Pierre Président de la Communauté de communes Pays de Mauriac
- Mme CABECAS Valérie Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane
- M. MAISONNEUVE Marc Président de la Communauté de communes de Sumène Artense
- Mme BRU Dominique Présidente de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladés
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- Mme MAUREL Magali Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. ACHALME Didier Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. TEYSSEDOU Michel Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MONTIN Christian Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. VIDAL Christophe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. FAURE Bruno Président de la Communauté de communes du Pays de Salers

**COLLÈGE 5 : SYNDICATS MIXTES ET SYNDICAT DE COMMUNES****TITULAIRES**

- M. COMBELLES Gilles Délégué Syndicat des eaux de la Fontbelle
- M. ROCHE Olivier Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien des voies de la Région de Mauriac- Salers

**SUPPLEANTS**

- M. VERT Christian Maire de Moussages
- M. MENNESSON Pierre Maire de Le Fau
- M. DELCHER Philippe Maire de La Monselie
- M. TOTY Louis Maire de Trizac

**SUPPLEANTS**

- M. COUDON Alain Adjoint au Maire d'Aurillac
- M. ROLLIN Cyril Adjoint au Maire de Mauriac
- M. VIDALINC Julien Adjoint au Maire d'Arpajon Sur Cère

**SUPPLEANTS**

- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- Mme LADRAS Evelyne Adjointe au Maire de Naucelles

**SUPPLEANTS**

- M. GIMENEZ Antoine Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MATHIEU Philippe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. CHABRIER Gilles Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. FURNAL Xavier Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. COSNIER Michel Conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. BRIANT Stéphane Vice - Président de la Communauté de communes de Sumène Artense

**SUPPLEANT**

- M. MIRAL Daniel Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)

## DEUXIEME PARTIE

# L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

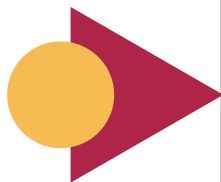
UNIS POUR MIEUX SERVIR



# L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

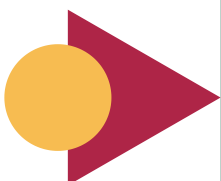
---

1



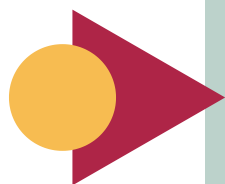
AGIR  
ENSEMBLE DE  
MANIERE  
CONCERTEE

2



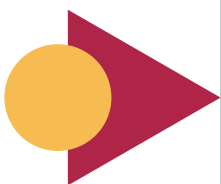
FORMER ET  
INFORMER  
NOS  
ADHERENTS

3



DÉFENDRE NOS  
INTÉRÊTS

4



ALERTER ET  
ETRE FORCE DE  
PROPOSITIONS

# AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE

# 1

## **CRISE SANITAIRE**

P.27

- L'action de l'AMF 15
- Présentation du protocole solidaire proposé par l'AMF 15

## **RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL**

P.30

- Projet Loi de Finances 2021
- L'agenda rural, faire des campagnes des territoires d'avenir
- Plan de relance : faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir
- Les mesures visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires

## **ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL**

P.31

- Application du règlement Départementale de défense extérieure contre l'incendie

## **ACTION LOGEMENT ET LA BANQUE DES TERRITOIRES**

P.32

- Des acteurs incontournables pour nos collectivités

## **CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE DU CANTAL**

P.33

- Signature d'une convention de partenariat

## **VISITE DU TRIBUNAL D'INSTANCE D'AURILLAC**

P.35

- Echange avec M. le Procureur et M. le Président du Tribunal



# CRISE SANITAIRE

Notre action au quotidien s'est retrouvée brutalement perturbée par l'irruption de la crise sanitaire du mois de mars 2020. Nous avons essayé de répondre à la multitude des interrogations qui étaient les nôtres en proposant des actions concrètes :

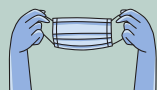
## ACTIONS 2020

**« TOUT AU LONG DE CETTE PÉRIODE, NOUS AVONS ESSAYÉ D'ÊTRE AU PLUS PRÈS DES ÉLUS DU CANTAL, DEVANT UNE SITUATION TOTALEMENT INÉDITE OÙ CHAQUE MAIRE RESSSENTAIT FORTEMENT LE POIDS DE SES RESPONSABILITÉS. »**

CHRISTIAN MONTIN,  
PRESIDENT DE L'AMF 15

### L'ACHAT DES MASQUES

Dès le mois d'avril 2020, l'AMF 15 a fait l'acquisition de 45000 masques puis une 2eme commande de 82 000 masques soit au total 127 000 masques, pour le compte des EPCI qui ont été parties prenantes et facilitatrices pour cette commande groupée notamment pour en faciliter la distribution et le financement. Nous avons ainsi permis à nos agents et à nos élus de disposer d'un premier approvisionnement en masques.



**127 000**

### RESPONSABILITE DES ELUS

Concernant les écoles, une inquiétude grandissante a vu le jour, au fil des décrets, au vu de la responsabilité des élus face à la réouverture des écoles. Nous vous avons accompagnés pour faciliter la rédaction de courriers ou d'arrêtés pour le maintien de la fermeture de certaines écoles ou au contraire pour leur réouverture, après échange avec les services de l'AMF national, de la DASEN, et de la préfecture.



### L'ACHAT DES THERMOMETRES 73

Dans la continuité, nous avons lancé une commande groupée de thermomètres en vue de la réouverture de nos écoles. Nous avons pu trouver un fournisseur qui a répondu efficacement et rapidement à ce besoin.



### REGLES APPLICABLES DANS LES ERP

Le contexte de l'épidémie de COVID-19 a conduit le législateur et le pouvoir réglementaire à établir des règles spécifiques régissant les conditions d'ouverture des établissements recevant du public (ERP), et les modalités d'organisation de rassemblements, réunions et activités dans les lieux ouverts au public. Grâce au soutien des services juridiques de notre association nationale et du réseau de l'ANDAM (Association nationale des directeurs d'associations de maires) nous avons pu produire un document synthétique visant à vous accompagner dans vos prises de décisions.

### SUJETS POUR LESQUELS L'AMF 15 A PRIS POSITION

La réouverture des marchés hebdomadaires, la présence postale dans le Cantal, la réouverture des plans d'eau, et la question souvent épineuse concernant la gestion des agents municipaux.

# PROTOCOLE SOLIDAIRE PROPOSÉ PAR L'AMF 15 EN 2021

## CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI COVID-19

Lancé mi janvier, en concertation avec la Préfecture du Cantal, l'appel de l'AMF 15 a été entendu et relayé dans les territoires.

Bienveillance et pédagogie ont été nécessaires dans bien des situations pour expliquer aux plus âgés, l'importance d'une telle procédure.

Mais grâce à la persévérance des élus et des agents, la vaccination des + de 75 ans dans le cantal n'a cessé de s'accroître.

## APPEL LANCÉ PAR L'AMF 15

### **Madame, Monsieur le Maire,**

Depuis la crise sanitaire, les élus du Cantal sont en première ligne pour faire face à cette situation exceptionnelle, et je tiens à vous remercier pour votre dévouement aux services des Cantaliens.

Aujourd'hui, la vaccination constitue pour nous tous une véritable source d'espoir.

Nous nous devons de veiller à ce que chacun de nos concitoyens puisse bénéficier de ce vaccin.

**Or nous savons que sans accompagnement, certains resteront sur le bord du chemin.**

En lien avec M. le Préfet du Cantal et les services en charge de cette opération, nous invitons les services en charge de cette opération, nous invitons les communes du Cantal et/ou leurs CCAS, à se mobiliser pour les plus vulnérables, les plus isolés de nos concitoyens.

Nous vous proposons:


- de prendre contact avec les personnes de + 75 ans résidant sur votre commune qui vous paraissent susceptibles d'avoir besoin d'un accompagnement dans la démarche de vaccination ;
- de leur demander si elles souhaitent être accompagnées dans la démarche de vaccination (prise de rdv, et si besoin transport vers un centre de vaccination) ;
- si oui, de remplir le formulaire via le site de l'AMF 15 : [https://www.amf15.fr/article\\_447\\_1\\_vaccination\\_fr.html](https://www.amf15.fr/article_447_1_vaccination_fr.html)
- de prendre rendez-vous pour ces personnes sur le site DOCTOLIB ou via le centre de vaccination par téléphone;
- En cas de rendez vous groupé, un créneau peut être sollicité via la préfecture;
- A réception de la date du rendez-vous, d'organiser le transport de ces personnes par tous moyens disponibles (transport à la demande, mini bus , véhicule d'un bénévole du CCAS, etc.)

J'ai bien conscience du caractère exceptionnel de l'effort et de l'engagement qui vous sont demandés. Ils sont à la hauteur de l'enjeu auquel nous devons faire face.


Je vous remercie pour votre mobilisation.

# LES 6 ETAPES DE LA PROCEDURE SOLIDAIRE

**1** SAISIE DES ADMINISTRÉS VIA LE FORMULAIRE SUR LE SITE DE L'AMF 15



**2** TRANSMISSION DU FICHIER



AMF 15 → PREFECTURE DU CANTAL → ARS


**3** ELABORATION PAR L'ARS D'UNE LISTE D'ATTENTE



**4** LES CENTRES DE VACCINATION CONTACTERONT LES ELUS AYANT FAIT PARVENIR DES LISTES DE VOLONTAIRES AFIN D'INFORMER LEURS ADMINISTRÉS



**5** LES ELUS CONTACTERONT ENSUITE LA PREFECTURE QUI ASSURERA SON RÔLE DE FACILITATEUR POUR RESERVER DES CRENEAUX AUPRÈS DES DIFFÉRENTS CENTRES DE VACCINATION.



**6** LES MAIRES, SELON LES MOYENS À LEUR DISPOSITION, GÈRERONT LA PARTIE TRANSPORT.



**« CETTE DEMARCHE SOLIDAIRE DÉMONTRE L'EFFICACITÉ DU RESEAU DES COMMUNES ET LE RÔLE ESSENTIEL DU MAIRE, EN TANT QU'ACTEUR DE PROXIMITÉ »**

La démarche solidaire a permis d'accompagner les personnes les plus isolées dans des conditions favorables.

Grâce au soutien des Maires et des Présidents d'EPCI, les personnes âgées isolées ont pu être accompagnées vers les centres de vaccination les plus proches avec prise en charge par la collectivité du transport et de la prise de rendez-vous.

Les services de la Préfecture du Cantal ont joué un rôle essentiel de coordinateur pour mener à bien cette démarche solidaire en partenariat avec les centres hospitaliers du Cantal.

## SUIVI DE LA CRISE COVID - 19

M. le Président de l'AMF 15 a participé depuis le début de la crise sanitaire aux audio conférences, pilotées par M. le Préfet du Cantal. L'occasion de faire remonter les difficultés pour les communes cantaliennes directement impactées.

+  
260

PERSONNES ONT  
PU BÉNÉFICIER DE  
LA PROCÉDURE  
SOLIDAIRE



# RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL

Quel appui des parlementaires pour les Maires du Cantal ?



L'ensemble des Parlementaires du Cantal ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil d'Administration de l'AMF 15, pour organiser une visio-conférence en date du 05 décembre 2020 afin que les Maires du Cantal puissent d'une part prendre connaissance des dossiers d'actualités gouvernementaux mais également échanger autour des sujets qui préoccupent les élus cantaliens.

## PROGRAMME

### Projet Loi de Finances 2021

==> Les principales mesures

### L'agenda rural

==> Faire des campagnes des territoires d'avenir

### Plan de relance

==> Faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir

**Les mesures visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires**

**« NOS PARLEMENTAIRES SONT DES ACTEURS PRIVILEGES POUR LES MAIRES DU CANTAL, CETTE RENCONTRE DOIT ETRE UN RENDEZ VOUS ANNUEL POUR ECHANGER, COLLABORER ET CONSTRUIRE NOS TERRITOIRES DE DEMAIN »**

## NOS PARLEMENTAIRES



**DELCROS Bernard**  
SENATEUR DU CANTAL  
Vice-président de la commission des finances  
Vice-président de la délégation aux collectivités territoriales

SUPPLÉANTE  
**LEYMONIE Mireille**  
Permanence parlementaire

Du lundi au samedi sur RDV  
2 bis rue du Tambourg Notre-Dame - BP14  
15100 Murat  
Tél. : 04 71 20 26 27  
bernard.delcros@senateurcantal.fr  
www.delcros-senateur.fr  
Collaborateurs : Victor CHOISY, Corinne IBARRA



**SAUTAREL Stéphane**  
SENATEUR DU CANTAL  
Secrétaire de la commission des finances  
Membre de la délégation sénatoriale à la prospective

SUPPLÉANTE  
**CHASTRE Marie-Hélène**

Permanence parlementaire  
Sénat 215 rue de Valenciennes, 75201 PARIS Cedex 06.  
Tél. : 01 42 14 44 15  
Mél : s.sautarel@senat.fr  
Collaboratrice : Delphine Besson

Permanence en circonscription :  
Permanence parlementaire, 1 rue Pasteur,  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 62 41 58  
Mél : contact.asstephane-sautarel.fr  
Collaborateurs : Claire Bertrand, Behioui Auroro



**DESCOEUR Vincent**  
DÉPUTÉ DU CANTAL  
Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

SUPPLÉANTE  
**BRUGERON Angélique**

Permanence parlementaire  
Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université,  
75335 Paris 07 SP

En circonscription Permanence parlementaire  
24 Rue Paul Doumer 15000 Aurillac  
Téléphone : 04 71 47 41 87  
Collaborateur : Pascal PIGANOL



**BONY Jean-Yves**  
DÉPUTÉ DU CANTAL  
Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

SUPPLÉANT  
**MARLEIX Alain**

Permanence parlementaire  
Assemblée nationale,  
126 Rue de l'Université, 75335 Paris 07 SP

En circonscription Permanence parlementaire  
35 Rue Sorel BP 04 15100 Saint Flour  
Téléphone : 04 71 60 21 80

En circonscription Permanence parlementaire  
4 Rue Fernand Talandier 15200 Mauriac  
Téléphone : 04 71 68 37 87  
Collaboratrice : Valérie CABRAS

# ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL

## APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE



Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 réunit le 04 février 2021, ont accueilli le SDIS du Cantal représenté par M. Skrzynski-Directeur- et M. MARIOU du Service prévention, et Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) représenté par son directeur, M. DORE, pour faire état du bilan du Règlement Départemental de Défense contre l'Incendie.

## ENJEUX DE LA REFORME

### Disposer d'une base de données départementale actualisée de la défense incendie permettant :

- Un juste dimensionnement des secours en adéquation avec la situation, la disponibilité des ressources en eau et prenant en compte, les techniques opérationnelles des sapeurs-pompiers,
- Un traitement automatisé entre les différents acteurs de la DECI (Mairie, SDIS, syndicat des eaux) concernant la mise à jour et les indisponibilités des Points d'Eau Incendie (PEI),
- La production de parcellaires actualisée à l'attention des centres de secours précisant la localisation, le type de PEI, leur débit.

### Clarifier les compétences exercées par les communes et le SDIS :

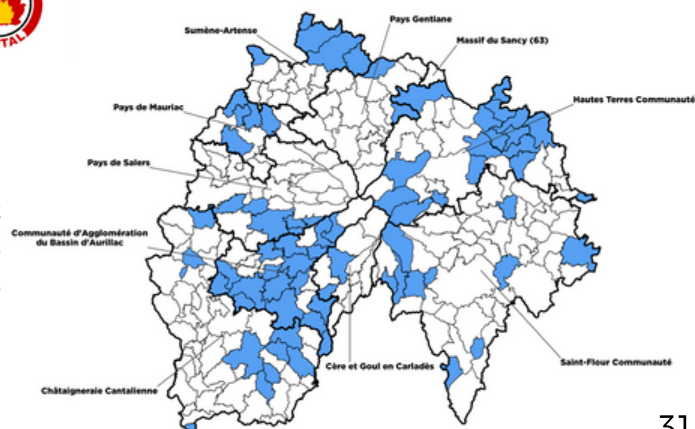
- Les communes (ou le cas échéant les EPCI)
- Doivent s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre,
- Procéder aux actions de maintenance et de contrôle tectoniques des PEI

### Proportionner la DECI avec le risque à défendre

- Envisager le transfert de la police spéciale de la DECI à l'EPCI pour :
  - Gagner en compétence et décharger les communes d'une police administrative qui fait l'objet d'un faible suivi
  - 2 niveaux possibles
    - Transfert de la gestion de la DECI à un EPCI. La police spéciale reste sous l'autorité du maire
    - Transfert intégrale de la police spéciale (gestion de la DECI et responsabilité juridique).

### A NOTER :

- L'eau n'étant pas une source inépuisable, les principes d'économie de l'emploi de l'eau s'applique également à la défense incendie,
- La réforme préconise l'implantation de réserves afin de ne pas surdimensionner les réseaux en vue de préserver la qualité de l'eau..



72

Depuis la parution de l'arrêté préfectoral 2017-1534 du 20 décembre 2017 portant approbation du RDDECI seuls 72 arrêtés communaux ont été produits sur 246 communes. La date limite était fixée au 31 décembre 2018.

# ACTION LOGEMENT ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

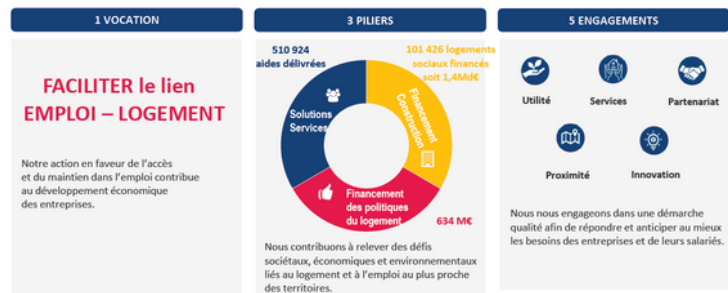
## DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES



Dans un contexte de plus en plus contraint pour les collectivités, les membres du Conseil d'Administration ont souhaité échanger avec des partenaires clés pour les collectivités aussi bien en terme de financements que d'appui à l'ingénierie, à savoir Action Logement et la Banque des Territoires, le 25 juin 2021 à Laveissières.

## ACTION LOGEMENT

### UN ACTEUR UNIQUE AU SERVICE DU LIEN EMPLOI-LOGEMENT



### INTERLOCUTEUR COLLECTIVITÉS LOCALES

Gilles DA COSTA, Directeur DT Auvergne  
04 15 81 00 68 / 06 60 66 52 03  
gilles.dacosta@actionlogement.fr

## BANQUE DES TERRITOIRES

### Accélérer les projets et la transformation de tous les territoires

Nos 12 champs d'intervention permettent à chacun, en tout point du territoire, de réduire les inégalités sociales, de favoriser la cohésion et la valorisation des territoires, ruraux ou urbains.



MARS 2021



Directrice Territoriale Allier, Cantal et Puy-de-Dôme  
Pascale PINEAU -  
pascale.pineau@caissedesdepots.fr  
Tél. 06 42 23 12 77

Chargé de Développement Territorial Cantal  
Bruno PELARDY -  
bruno.pelardy@caissedesdepots.fr  
Tél. 07 88 50 46 26



# LA GENDARMERIE DU CANTAL

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT



En date du 25 juin 2021, et en présence de M. le Colonel, Philippe AUBRY, une convention de partenariat a été signée entre l'AMF 15 et la Gendarmerie du Cantal pour formaliser le partenariat et renforcer le lien de confiance entre les maires et la gendarmerie.

**« LE MAIRE EST LE PREMIER OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE, ET UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE POUR LA GENDARMERIE. »**

**M. LE COLONEL, PHILIPPE AUBRY**



## PRÉAMBULE

- La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois. La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles.
- La gendarmerie nationale est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication.
- Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations.
- Elle participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation, notamment au contrôle et à la sécurité des armements nucléaires.

## CONVENTION CADRE

- Entre la gendarmerie nationale et l'association des maires de France, du 26 juin 2013, visant à formaliser le partenariat et à renforcer le lien de confiance entre les maires et la gendarmerie.

## UN ANCRAGE LOCAL

- Implantée au cœur des territoires, la gendarmerie partage avec les élus, outre un ancrage local commun, une véritable vision de l'intérêt général.
- Fondé sur l'écoute mutuelle, l'information réciproque, la nécessité de répondre aux attentes de la population, ce partenariat s'exprime chaque jour, par le conseil technique, la coopération et la coordination avec les polices municipales.

## OBJET DE LA CONVENTION

- La convention a pour objet de renforcer les liens entre les élus et les gendarmes.

## DURÉE DE LA CONVENTION

- 2 ans

---

## OBJECTIFS

### ■ MIEUX SE CONNAÎTRE

- Les parties signataires s'engagent à favoriser la connaissance mutuelle des acteurs respectifs sur le territoire.
- Visite du Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie 15
- Le groupement de gendarmerie départementale du Cantal peut demander à intervenir au cours d'une séance du conseil d'administration de l'AMF 15 afin de se présenter et de mieux faire connaître la structure qu'il commande ainsi que les enjeux de sécurité auxquels il est confronté.
- Dans le délai de 6 mois suivant sa prise de fonction, le commandant de l'unité élémentaire proposera la visite de son unité à tous les maires de la circonscription de son unité.
- Rencontres institutionnelles avec les élus locaux

### ■ MIEUX ÉCHANGER AU QUOTIDIEN

- L'information sans délai du maire "des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune." est à la charge des responsables locaux de la gendarmerie
- L'AMF 15 pourra faire paraître dans son bulletin des informations officielles (newsletter) concernant la sécurité, la prévention de la délinquance, ou encore toute information destinée à faire connaître l'action de la gendarmerie dans le département du Cantal.
- Réunions de travail avec les élus locaux
- Transmission des informations par les fonctionnaires de la police municipale
- Chaque maire peut demander un entretien personnalisé au commandant d'unité dont il dépend, pour faire un point précis sur la situation de sa commune, en termes de sécurité publique générale.
- Simplification relative au dépôt de plainte par un maire : le maire ou son représentant légal, peut bénéficier à sa demande, d'un rendez-vous prioritaire auprès de l'unité dont il dépend pour les démarches relatives à l'enregistrement de la plainte.
- L'AMF 15 s'engage à transmettre l'annuaire des maires et présidents d'EPCI du Cantal au GGD 15.

### ■ CONSEILLER ET INFORMER POUR UNE MEILLEURE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Information des élus et apport d'expertise de la gendarmerie : la gendarmerie peut participer à titre gracieux à l'information des maires sur des thèmes d'expertise qu'il conviendra de définir localement
- Concertation en amont avec les élus : La gendarmerie nationale s'engage à informer en amont les Maires des communes, dans le cas où la gendarmerie envisagerait un déplacement inhabituel, en vue de conseiller et informer les administrés sur le territoire communal.

# VISITE DU TRIBUNAL

EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ET DE M. LE PROCUREUR



En date du 29 septembre 2021, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ont assisté à la visite du Tribunal de Grande instance, en présence de M. le Procureur, Paolo GIAMBIASI et M. le Président du Tribunal de Grande Instance, Philippe JUILLARD.

Les élus présents ont pu assister à une présentation, par le président du tribunal et M. le Procureur, de l'organisation et de l'activité des différentes chambres du tribunal.

En effet, le tribunal judiciaire est issu de la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance.

Désormais seule juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction, le tribunal judiciaire reprend entièrement les compétences des tribunaux d'instance et de grande instance, quel que soit le montant du litige.



**«LE TRIBUNAL A VOCATION A OUVRIER SES PORTES AFIN QUE LES ADMINISTRÉS PUISSENT APPREHENDER AU MIEUX SON RÔLE, SES ACTIONS ET SES RESSOURCES»**

M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL



# FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

## 2

### **CALENDRIER DES FORMATIONS** P.37

- Les fondamentaux de l'élaboration du budget
- Le statut de l'élu local
- La responsabilité des élus
- L'attractivité des Centres bourgs
- Le maitrise du Foncier
- Les marges de manoeuvre financière

### **FORMATIONS BUDGET** P.38

- Le binôme " secrétaire de mairie / maire" se forme au budget communal

### **FORMATION À LA GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES** P.39

- Le ministère de l'intérieur et l'AMF souhaitent former les Maires de France à la gestion des incivilités





# CALENDRIER DES FORMATIONS

## LES FONDAMENTAUX DE L'ÉLABORATION DU BUDGET



17/07/2020

- Connaître la procédure d'élaboration budgétaire
- Construire le budget
- Décider

## STATUT DE L'ÉLU LOCAL



10/11/2020

- Déclarations de patrimoine et d'intérêts
- Mandat et activité professionnelle
- Droit à la formation et DIFE
- Conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat
- Protection des élus
- Retraite des élus

## MARGE DE MANOEUVRE FINANCIERE



17/07/2021

- Marges de manoeuvre sur les ressources :
- Quelle stratégie fiscale ?
- Comment prévoir les dotations ?
- Quelle politique tarifaire ?
- Marges de manoeuvre sur les charges
- La masse salariale est-elle adaptable ?
- Comment renégocier avec les partenaires et fournisseurs ?
- Quel partage des choix avec l'E.P.C.I. ?
- Emprunter est-il possible ?

## MAITRISE DU FONCIER



12/12/2020

- L'emplacement réservé au PLU
- Les droits de préemption
- Les servitudes pour programmes de logements
- Les acquisitions spécifiques
- Le plan d'alignement
- L'expropriation
- Les alternatives à la maîtrise foncière (ZAC, OAP)
- Les opérateurs fonciers
- La zone agricole protégée (ZAP)

## ATTRACTIVITE DES CENTRES BOURGS



21/11/2020

- Bien connaître son territoire : la phase diagnostic
- Définir son projet : à quoi et à qui faire appel pour bien définir les enjeux et objectifs d'une démarche de revitalisation ?
- En terme opérationnel, comment mettre en oeuvre une démarche de revitalisation ?
- Par l'exemple, appréhender les bonnes pratiques et les conditions de réussite d'une opération

## RESPONSABILITE DES ELUS



31/10/2020

- La responsabilité civile de l'élu local
- La responsabilité pénale de l'élu local
- L'assurance personnelle de l'élu local

# FORMATION BUDGET 2021

## « LE BINÔME " SECRÉTAIRE DE MAIRIE / MAIRE " SE FORME AU BUDGET COMMUNAL »



A l'initiative de l'Association des Maires et des Président d'EPCI du Cantal et en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), des sessions de formation ont été proposées autour de la thématique de l'élaboration du budget des communes.

La formation des élus locaux en début de mandat est un vrai enjeu pour améliorer l'efficacité des politiques publiques. Cette mission est menée tout au long de l'année par l'AMF 15, qui s'associe à des partenaires stratégiques, tel que le CNFPT, ou bien des experts, sur des thématiques spécifiques.

Dans bien des domaines, l'amélioration de la formation des élus s'avère être l'une des clés de voûte de l'efficacité des politiques publiques de demain et en particulier concernant l'élaboration du budget communal.

Suite au lancement par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics d'une réforme visant à rénover le réseau de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), plus que jamais, le binôme « secrétaire de mairie / maire » doit se munir de compétences spécifiques dans cette phase de transition dans laquelle se trouve aujourd'hui les collectivités locales.



Animée par Mme TEXIER, Directrice du SYTEC et spécialisée dans les finances publiques, les secrétaires de mairies et les maires de l'arrondissement de Saint-Flour ont pu appréhender la maquette budgétaire au sens large.

Via des cas concrets, les rouages de la construction du budget communal ont été décortiqués afin que chacun puisse repartir avec les ratios incontournables à connaître pour parvenir à construire un budget équilibré et maîtrisé.

**« LA NÉCESSITÉ  
DE RENDRE CHAQUE COLLECTIVITÉ  
TOUJOURS PLUS AUTONOME ET  
D'ÉLEVER LE NIVEAU DE  
COMPÉTENCES DES GESTIONNAIRES  
DANS UN CONTEXTE TOUJOURS  
PLUS EXIGEANT COMPTE  
TENU DE LA RIGUEUR ATTENDUE  
DES ÉCRITURES BUDGÉTAIRES ET  
COMPTABLES ET D'UN  
SOUTIEN MOINS PRÉSENT DES  
COMPTABLES PUBLICS »**

# FORMATION A LA GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES

« LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET L'AMF SOUHAITENT FORMER LES MAIRES DE FRANCE À LA GESTION DES INCIVILITÉS »



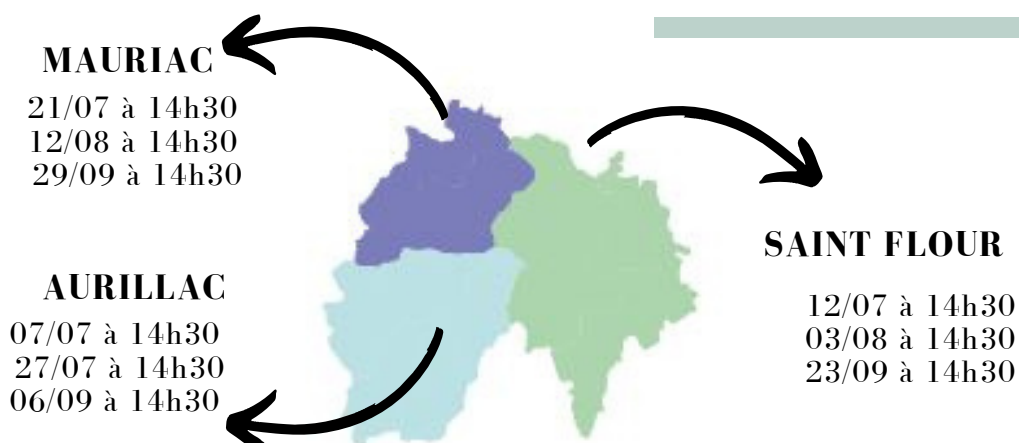
Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et François Baroin, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), ont écrit à l'ensemble des maires de France pour les sensibiliser aux formations proposées par la Gendarmerie nationale concernant la gestion des incivilités et agressions dont ils peuvent être victimes

Ces formations de quatre heures, à destination des élus volontaires, sont développées par la cellule nationale de négociation du GIGN, en lien avec l'AMF. Le but est de permettre aux maires de pouvoir se saisir de l'ensemble des clés de compréhension pour désarmer les conflits, faciliter le dialogue et rétablir la communication avec le ou les individus en cause.

Les sessions se composent d'un volet théorique et d'un volet pratique via des mises en situation.

La DGGN a confié cette mission aux négociateurs régionaux, sous supervision de la cellule nationale de négociation (GIGN).

**M. LE PREFET A RAPPELE QUE " TOUS LES ELUS FACE À UNE MONTEE EN PUISSANCE DES INCIVILITES DOIVENT SE MUNIR D'OUTILS POUR ACQUERIR DES SAVOIR-ETRE, SAVOIR-FAIRE ET POSTURES AFIN DE FAIRE BAISSER LA TENSION, SOIT POUR REGLER LE CONFLIT, À LEUR NIVEAU, SOIT POUR TEMPORISER EN ATTENDANT L'INTERVENTION"**



# DEFENDRE NOS INTERETS

## 3

### **LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF** P.41

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

### **LES DOSSIERS D'ACTUALITES** P.43

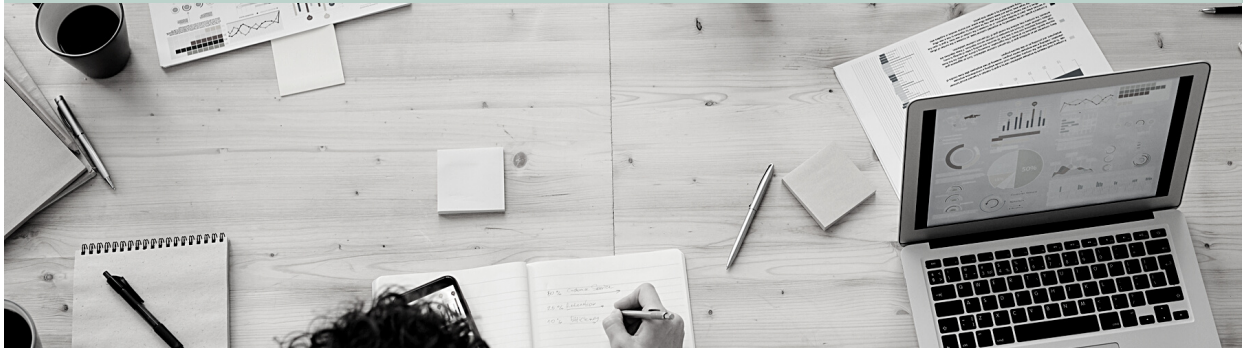
- Dispositif France Relance
- Motion DETR / DSIL
- CTER
- Réforme des Trésoreries
- Réforme des Régies communales
- La convention d'aménagement scolaire





# LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

« UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
AU SEIN DE L'AMF »



**Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision**

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

L'Association des Maires de France dispose d'une équipe de collaborateurs et de techniciens spécialisés pour répondre aux questions juridiques que les communes et intercommunalités peuvent rencontrer dans leurs gestion quotidienne.



## 6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

## 8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Perspectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

## 5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

# L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhone Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.

## TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

### QUESTIONS . REPONSES

Exemples de questions / réponses synthétique avec précision du cadre juridique et de la procédure à mettre en oeuvre

#### EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Les communes doivent impérativement prendre une délibération avant le 1er octobre 2021

#### CADRE JURIDIQUE

Il ne sera bientôt plus possible pour les communes de délibérer contre l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions neuves et les agrandissements. C'est en effet ce que prévoyait la loi de finances 2020, et c'est à compter des impôts locaux 2022 que cette réforme s'appliquera aux communes.

Les communes peuvent toutefois limiter l'ampleur de ces pertes fiscales annoncées **en prenant une délibération importante avant le 1er octobre 2021**.

Pour rappel, l'article 1585 du Code général des impôts dispose que les constructions nouvelles, les reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation sont en principe exonérées de la TFPB durant les deux années qui suivent leur achèvement.  
=> Jusqu'à lors, la commune avait toutefois les moyens juridiques de s'opposer à cette exonération.

#### Comment ?

=> Elle pouvait ainsi prendre une délibération supprimant totalement cette exonération de deux ans.

Quelles étaient les conséquences pour les administrés ?  
=> Les administrés à l'origine des constructions ou agrandissement à usage d'habitation étaient alors redevables à 100% de la TFPB (sauf pour les immeubles financés aux moyens de prêts aidés par l'Etat).

**Communication des listes électorales : les maires ont ils l'obligation de les communiquer ?**

Une subvention forfaitaire est versée aux communes pour l'achat d'urnes, transparentes, dans le limite de 100 euros par urne.

Pour bénéficier du remboursement, il s'agit de faire appel de la Préfecture du Cantal, sous le numéro "accueil-cantale".

**SALLE MUNICIPALE, MATERIEL ELECTORAL, PANNEAUX D'AFFICHAGE**

Quelles sont les conditions de mise à disposition ?

Les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'équipement des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Les locaux communaux peuvent également être mis à la disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L. 101-10.

Les maires ont donc la faculté de mettre des locaux à la disposition d'un parti politique, selon les conditions habituelles de mise à disposition des propriétés communales.

Pour rappel, le maire est seul compétent pour se prononcer sur toute demande de mise à disposition d'un local communal. Tout refus de sa part doit être motivé. Un refus ne peut être légalement opposé que pour des motifs liés aux nécessités de l'équipement des propriétés communales, du fonctionnement des services ou du maintien de l'ordre public (CE, 9 mai 2002, n°24966).

Est donc illégal un refus fondé sur le motif **coûtant public du demandeur**.

Le conseil municipal s'intervient que sur la fixation du tarif d'utilisation.

Toutefois, à l'intérieur des bâtiments publics, notamment dans le maire, la mise à disposition de dépôts et d'affiches relatifs à la vie locale est exclue, pour éviter de donner un caractère officiel à cette relation.

**Quelles procédures pour la compensation des exonérations de loyers commerciaux sur 2020 ?**

**Les parois de plexiglas**

L'achat des parois de protection fait l'objet d'un remboursement par l'Etat. Chaque commune doit faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Cette procédure de remboursement ou de ces factures éligibles pour l'achat de paroi de protection dans le limite de 100€ TTC par bureau de vote pour les maires jusqu'au 31/12/2020. Ce montant sera doublé au 1er janvier 2021.

**A noter**

- Le remboursement peut se faire pour des parois "toutes tailles" ou pour des fournitures permettant defectionner une paroi.

**Aides financières de l'Etat dans le cadre des élections départementales et régionales**

**Les urnes**

Une subvention forfaitaire est versée aux communes pour l'achat d'urnes, transparentes, dans le limite de 100 euros par urne.

Pour bénéficier du remboursement, il s'agit de faire appel de la Préfecture du Cantal, sous le numéro "accueil-cantale".

**Frais d'assemblée électorale et achat et entretien des isoairs**

Une subvention, couvrant le frais d'aménagement et d'entretien des bureaux, ainsi que l'achat, l'entretien et le remplacement des panneaux d'affichage, est versée aux communes après chaque élection, sans aucune demande de leur part.

Cette subvention est forfaitaire et dépend du nombre de bureaux de vote et d'électeurs inscrits dans la commune.

**A noter**

- 44.73€ par BV
- 0,10€ par électeur inscrit

**Les parois de plexiglas**

L'achat des parois de protection fait l'objet d'un remboursement par l'Etat. Chaque commune doit faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Cette procédure de remboursement ou de ces factures éligibles pour l'achat de paroi de protection dans le limite de 100€ TTC par bureau de vote pour les maires jusqu'au 31/12/2020. Ce montant sera doublé au 1er janvier 2021.

**A noter**

- Le remboursement peut se faire pour des parois "toutes tailles" ou pour des fournitures permettant defectionner une paroi.

**ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES**

LE PROJET DE LOI SUR LE REPORT DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ LE 09/02/2021 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**10 MAI 2021**

Le jour de l'élection est reporté à la date du 10 mai 2021.

**24 MAI 2021**

Le jour de l'élection est reporté à la date du 24 mai 2021.

**13 JUIN 2021**

Le jour de l'élection est reporté à la date du 13 juin 2021.

**20 JUIN 2021**

Le jour de l'élection est reporté à la date du 20 juin 2021.

**ORGANISATION DU SCRUTIN**

- Les équipements de protection « sans » mis à la disposition des électeurs par les communes (BV) « sans » les bureaux de vote, sans que les communes participent à l'achat de ces équipements.
- Les communes doivent de leur côté, « sans » aucune aide de l'Etat, assurer le fonctionnement des bureaux de vote.
- Les communes ne disposent pas de machines à voter. D'autres dispositions ont été prises pour assurer le bon déroulement des élections.
- Les communes ne disposent pas de machines à voter. D'autres dispositions ont été prises pour assurer le bon déroulement des élections.
- Les communes ne disposent pas de machines à voter. D'autres dispositions ont été prises pour assurer le bon déroulement des élections.

**PROCURATION**

Les procurations doivent être faites avant le 10 mai 2021, au bureau de vote.

Les procurations doivent être faites avant le 10 mai 2021, au bureau de vote.

Les procurations doivent être faites avant le 10 mai 2021, au bureau de vote.

**CE QU'IL FAUT RETENIR**

**AUBERGES COLLECTIVES, CAMPINGS, VILLAGES VACANCES**

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

**SPORT**

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Les communes doivent faire passer un dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

## FICHES PRATIQUES

Exemples de fiches / pratiques détaillées répondant à un sujet précis avec annotations et explications.

**FICHE PRATIQUE**

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

20 & 27 JUIN 2021

Réalisée par l'AMF 15

En partenariat avec l'AMF 74

**FICHE PRATIQUE**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

**FICHE PRATIQUE**

**LES REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS**

**FICHE PRATIQUE**

**L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE**

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES

## DISPOSITIF FRANCE RELANCE

France Relance, c'est 100 Md d'€ d'investissements mis en œuvre sur deux ans pour relancer l'économie et favoriser l'emploi :



### FRANCE RELANCE DANS LE CANTAL

Dans ce cadre, la préfecture du Cantal a sollicité les services de l'AMF 15 afin de désigner un "correspondant relance" au sein de chaque EPCI, avec pour mission de diffuser à l'occasion des conseils communautaires, une synthèse des appels à projets et de l'actualité gouvernementale délivrées par Mme MOURGUES, Sous-préfet à la relance dans le Cantal à l'occasion des "comités technique relance".

+DE  
40

MILLIONS D'EUROS DÉJÀ DÉPLOYÉS DANS LE CANTAL

CECILIA MOURGUES,  
SOUS PREFET A LA RELANCE

## VOS 10 CORRESPONDANTS RELANCE DANS LE CANTAL

AMF 15 : M. MONTIN - Président  
CC Sumène Artense : M. GALEYRAND - Maire de Champagnac  
CC Cère et Goul : Mme BRU - Présidente  
Pays de Salers : M. PEYRAL - Maire de Pleaux  
CABA : M. LENTIER - Maire de Vézac  
Pays de Gentiane : Mme CABECAS - Présidente  
Chataigneraie cantalienne : M. GIMENEZ - Maire de Quézac  
Saint-Flour Communauté : M. MIRAL - Maire d'Andelat  
Hautes Terres Communauté : M. ACHALME - Président  
Pays de Mauriac : M. SOULIER - Président et Président des Maires Ruraux

## MOTION DETR/ DSIL

La crise sanitaire que nous traversons depuis 2020 a bouleversé l'équilibre financier du bloc communal. En effet, l'AMF estime à 6 milliards d'euros les pertes brutes du bloc communal.

Pour dessiner la France de 2030, offrir des perspectives aux jeunes, protéger et soutenir les salariés et entreprises et accompagner les collectivités, le gouvernement déploie le dispositif France Relance sur l'ensemble du territoire national.

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal partage cette ambition et affirme la volonté des élus cantaliens d'investir et de soutenir la relance pour construire l'économie de demain.

### POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Cependant, conscients que la réussite de la relance dépend en effet du bloc communal et notamment des communes qui réalisent à elles seules la majorité des investissements publics locaux, les élus du Cantal souhaitent attirer l'attention de la Préfecture du Cantal concernant :

- les difficultés d'un plan de relance qui peine à démarrer
- la lourdeur administrative et la lenteur d'instruction des dossiers DETR/ DSIL qui n'ont pas été traités notamment pour les dossiers de - 100 000€

Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal revendiquent :

- une équité entre les territoires dans l'instruction des dossiers afin de préserver un équilibre entre les collectivités
- une accélération dans l'instruction des dossiers DETR/ DSIL qui conditionnent l'optimisation des plans de financements pour des projets structurants.

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et EPCI) en faveur de l'équipement et du développement des territoires, la DSIL et la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) visent à accorder aux collectivités des subventions favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

## MOTION DEPOSEE PAR LE BUREAU DE L'AMF 15 AUPRES DE M. LE PREFET DU CANTAL

20/08/2021

Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal demandent :

- une réorganisation du système d'instruction des dossiers DETR/ DSIL visant à gagner en rapidité sur une base de délai de réponse à + 3 mois après dépôts des dossiers de subvention;
- l'organisation d'un bilan concernant le décaissement et l'absence d'engagement des collectivités pour les dossiers DETR / DSIL des années précédentes afin de parvenir à débloquer ces situations.

## REPONSE APPORTEE

Suite à la réunion en préfecture en date du 20/08/2021, en présence du bureau de l'AMF 15, M. le Préfet du Cantal a acté un nouveau calendrier concernant l'appel à projet DETR 2022



Réunion de la commission des élus : 18/10/2021 à 09h00



Date limite de dépôt des dossiers : 03/12/2021  
Possibilité de compléter jusqu'à courant janvier 2022



Lancement de l'AAP 2022 à l'issue de la commission des élus

« L'APPUI À L'INVESTISSEMENT LOCAL EST UNE PRIORITE DU GOUVERNEMENT ET LA DETR EN CONSTITUE UN INSTRUMENT PRIVILEGIE . »

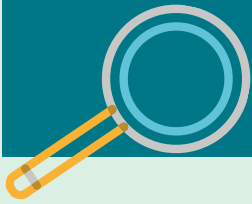
SERGE CASTEL  
PREFET DU CANTAL



Réunion de la commission des élus statuant sur les dossiers de + de 100 000 € : fin février 2022

Dans le Cantal, quatre CRTE ont été signés entre l'État et les intercommunalités en juillet dernier, permettant de couvrir l'ensemble du département. Ils sont le reflet du projet de territoire dont la transition écologique est le fil conducteur.

### POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15



Les projets communaux non inscrits au sein d'un CRTE doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier dans le cadre notamment de la DETR ou de la DSIL.



CRTE de Saint-Flour Communauté signé le 17 juillet 2021



CRTE de Hautes-Terres Communauté signé le 23 juillet 2021



CRTE du Haut Cantal Dordogne signé le 24 juillet 2021



CRTE du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châteaugeraise Cantalienne, signé le 24 juillet 2021

## REFORME DES TRESORERIES

### RAPPEL DU CONTEXTE

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

A l'horizon 2023, la Direction départementale des finances publiques du Cantal offrira des services dans 33 communes, soit 19 de plus qu'en 2019. Ainsi 1 commune sur 7 disposera d'un accès direct aux services proposés par les finances publiques contre 1 sur 18 actuellement.

La diversité des services offerts traduit la diversité des missions qu'exercera la DGFiP pour ses usagers (particuliers, entreprises, collectivités locales et établissement de santé).

### POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15



Un maillage du territoire doit permettre d'assurer aux administrés et aux communes un accès facilité aux trésoreries avec une qualité en terme d'accueil et de conseil technique.



### REPONSE APPORTEE

Mme GOUBERT, Directrice de la DGFiP a présenté l'évolution du réseau de la DGFiP à l'occasion de la formation sur les marges de manoeuvre financière des collectivités.

### UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES USAGERS

Les usagers pourront s'adresser à des accueils physiques

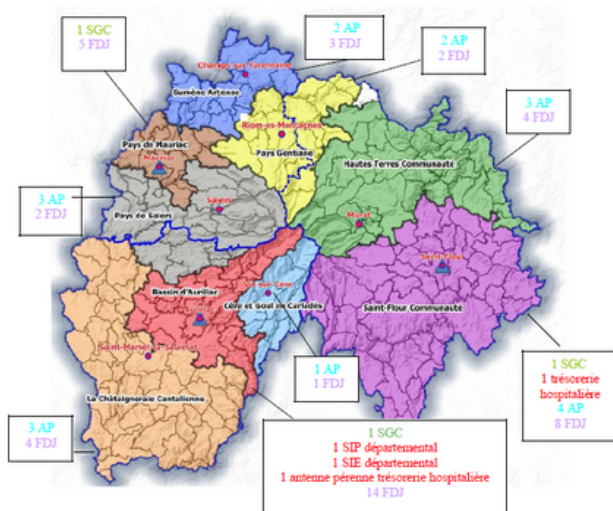
Une offre de service aux usagers dans les accueils de proximité

La contribution de la DGFiP au fonctionnement des établissements France Services

### UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Présence de services de gestion comptable (SGC) et de conseillers aux décideurs locaux

Accueils de proximité par EPCI – Situation septembre 2021



SGC : Service de Gestion Comptable  
 SIP : Service des Impôts des Particuliers  
 SIE : Service des Impôts des Entreprises  
 AP : accueil de proximité soit France Services, Maison de Services au Public, ou mairie (protocole)  
 FDJ : Buralistes Française Des Jeux agréés au paiement de proximité

# REFORME DES REGIES COMMUNALES

## RAPPEL DU CONTEXTE

Suite au marché national passé, en application de l'article 201 de la loi de finances pour 2019, avec La Banque Postale, les régisseurs des collectivités doivent désormais se présenter à ses guichets depuis le 30 avril 2021.

La rapidité d'exécution via la plateforme dédiée (DIGIFIP) et la sécurisation des données par le biais de l'édition de code-barre spécifique ont été mis en avant lors de la présentation de ce nouveau mode opératoire.

**NOUS SOLLICITONS UN TRAVAIL DE LA PART DES SERVICES AFIN QU'UN MAILLAGE TERRITORIAL SOIT MIS EN PLACE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE. LES SPÉCIFICITÉS DE NOS TERRITOIRES DE MONTAGNE DOIVENT ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION, IL EN VA DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE.**

## POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Par courrier en date du 21/06/2021, l'AMF 15 a fait état des difficultés rencontrées à ce jour par les élus et régisseurs des communes, et revendique une réorganisation de nouveau dispositif avec plusieurs pistes d'amélioration :

- Création d'un véritable maillage territorial en s'appuyant sur le réseau existant des bureaux de poste et agences communales qui ont fait preuve notamment pendant la crise sanitaire de leur capacité à travailler en lien étroit avec les élus dans un souci de proximité et d'efficacité
- Prise en charge des sacs scellés par les finances publiques
- Dépôt en un lieu unique des espèces et chèques



## REPONSE APPOREE

Par courrier en date du 13/07/2021, Mme la Directrice de la DGFIP a précisé que :

- Le coût d'acquisition des sacs scellés est supporté par la DGFIP du Cantal
- Concernant le maillage territoriale des bureaux de postes acceptant les dépôts des sacs scellés, la décision relève de la Banque Postale ( convention signée avec la DGFIP ). Au niveau national : 3485 postes éligibles
- Au niveau départemental : a l'heure actuelle, pas d'évolution pour les bureaux d'Ydes et de Saint Martin Valmeroux (faute d'équipement)
- Mais possibilité sur autorisation du Ministre du Budget de déposer auprès d'une banque privée avec reversement des fonds sur le compte du comptable assignataire.

Par courrier en date du 08/09/2021, M. BARROIN, Président de l'AMF a précisé qu' :

- Au regard des échanges avec l'AMF et la Banque Postale , la liste des bureaux retenus ne semble pas figée.
- En zone de montagne , possibilité de remettre à l'encaissement les chèques au comptable public en les envoyant pas voie postale par une lettre recommandée ( Art R1617-8 CGCT) accompagnés du bordereau récapitulatif)

# LA CONVENTION D'AMENAGEMENT SCOLAIRE

## LA CARTE SCOLAIRE REPENSÉE AVEC UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

A l'occasion du Conseil d'Administration de l'AMF 15 qui s'est tenu le 25 mars 2021, un débat riche d'idées s'est déroulé concernant la carte scolaire.

A ce titre, M. MONTIN a rappelé les enjeux de la convention d'aménagement du territoire scolaire cantalien qui permet de garantir la protection des postes d'enseignants avec un maximum de 3 postes supprimés en cas de baisse d'effectifs.

## UNE RÉFLEXION GÉNÉRALE SUR L'ÉVOLUTION DU TISSU SCOLAIRE DOIT ÊTRE ENGAGÉE DÈS À PRÉSENT

Lundi 13 septembre de 10h00 à 12h30, une visioconférence , animée par les co-présidents de la commission Education, de la commission Communes et Territoires Ruraux de l'AMF, en présence de M. Christian Montin, Président de l'Association des Maires du cantal a eu lieu afin d'engager une dialogue concernant la démarche des conventions Ruralité en vue de repérer les forces et faiblesses, ainsi que les bonnes pratiques notamment en termes de méthode.

En conclusion, il a été décidé d'approfondir ce sujet, en vue notamment de définir un cadre de concertation respectueux des élus et de réfléchir sur les besoins spécifiques des écoles rurales éloignées.

**« LE 07 JANVIER 2020 EST UNE GRANDE DATE POUR L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LES JEUNES CANTALIENS ET POUR TOUT CEUX QUI OEUVRENT POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ, TOUT COMME LE FUT LA DATE DU 24 JANVIER 2014, DATE À LAQUELLE, PIERRE JARLIER - ALORS PRÉSIDENT DE L'AMF 15, SIGNA LA CONVENTION SCOLAIRE EN PRÉSENCE DU MINISTRE VINCENT PEILLON, ANCIEN MINISTRE DE L'ÉDUCATION.. »**



**" IL FAUT GARDER UN SAVANT ÉQUILIBRE POUR PERMETTRE UNE ÉCOLE DE PROXIMITÉ AVEC DES CLASSES VIVANTES "**

# ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

# 4

## **APPEL A LA SOLIDARITE**

P.47

- Tempête Alex

## **DYSFONCTIONNEMENT DE LA PROPAGANDE**

- Elections départementales et régionales 2021

## **SAFER**

- Fonctionnement du Comité technique départemental

## **DEMARCHE PHOTOVOLTAIQUE**

P.48

- Création d'un groupe de travail

## **DEMARCHE EXPERIMENTALE CENTRE-BOURG**

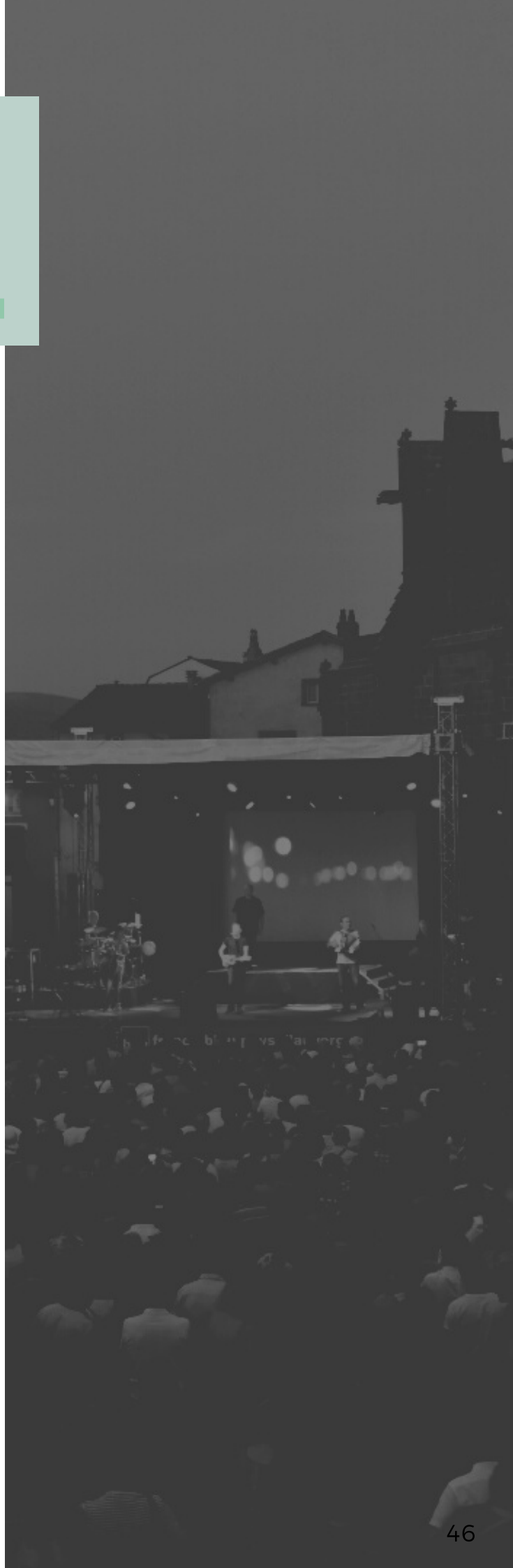
- Réalisation d'expérience pilote

## **SECURITE ROUTIERE**

- Obligation d'équipement spéciaux en période hivernale dans le Cantal

## **L'AMF 15 ET LA FFB SOLIDAIRES**

- Pour une relance dans les territoires



# L'AMF 15 AU SERVICE DE TOUS

AGIR, PROTÉGER, PROPOSER

## APPEL A LA SOLIDARITE

### TEMPETE ALEX

Suite à la tempête qui a touché de plein fouet les sinistrés des Alpes Maritimes, l'AMF 15 a fait appel à la solidarité des communes et EPCI cantaliennes, pour verser un don. A ce jour 66 collectivités ont répondu favorablement à cet appel pour un montant total de :

42 331 €  
RÉCOLTÉS



## DYSFONCTIONNEMENT DE LA PROPAGANDE

A l'occasion des élections régionales et départementales de juin 2021 de graves dysfonctionnements liés à la qualité de l'acheminement de la propagande électorale ont pu être constatés.

En ce sens, auditionné en urgence, le 23 juin 2021, par la commission des lois sur Sénat, le ministre de l'Intérieur n'a pas cherché à minimiser les dysfonctionnements constatés sur la distribution de la propagande électorale, allant jusqu'à envisager la reprise en main par l'État de ce service.

Après échange avec le Président du Conseil Départemental du Cantal, une enquête auprès des élus du Cantal a été lancée afin de faire remonter les difficultés et les manquements que vous avez perçus concernant cette diffusion.

En date du 22 juin 2021, M. le Préfet du Cantal a adressé à l'ensemble des élus un courrier précisant notamment qu'une boîte fonctionnelle : [pref-elections@cantal.gouv.fr](mailto:pref-elections@cantal.gouv.fr) était à la disposition de tous les élus et administrés pour faire part des difficultés rencontrées sur le terrain.

## SAFER

### FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE

14/01/2021

#### SAISI DE L'AMF 15

**Constats relatés de l'AMF 15 :** les instances de la SAFER dans ce département ne sont plus en mesure de jouer sereinement et pleinement leur rôle.

#### POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Cette situation est extrêmement préjudiciable au devenir des dossiers importants, parfois même décisifs, que la SAFER doit traiter en matière d'attribution foncière. Ces dysfonctionnements impactent principalement le monde agricole, mais également les collectivités locales et plus généralement l'ensemble des acteurs économiques du département pour qui l'accès au foncier doit être régulé et facilité afin que l'intérêt général puisse se conjuguer avec le respect des intérêts particuliers.

#### REVENDEICATIONS DE L'AMF 15

Les Maires du Cantal, par l'intermédiaire de leur représentant au sein des instances de la SAFER demandent que tout soit mis en œuvre pour revenir à un fonctionnement serein tel qu'il a pu exister par le passé. Les décisions concernant les attributions foncières dans ce département, et qui relèvent du champ de compétence de la SAFER, doivent être respectueuses des avis émanant du comité technique départemental, dont les conditions des délibérations doivent être reconstituées dans le respect de toutes ses composantes. C'est la condition sine qua none pour que la SAFER puisse à nouveau contribuer à un aménagement durable de l'espace rural, notamment en assurant la transparence du marché foncier. **REPONSE APPORTEE**

**Une médiation mise en place par M. le préfet a permis de re créer des conditions de fonctionnement normalisé du comité technique de la SAFER dans le Cantal.**



## DEMARCHE PHOTOVOLTAÏQUE

### CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Suite à une réunion en préfecture en date du 27 septembre en présence de M. le Préfet du Cantal, le bureau restreint de l'AMF 15 a fait état de sa volonté de créer un groupe de travail au sein de l'AMF 15 concernant la doctrine « centrale photovoltaïque au sol » afin d'engager un travail de concertation sur ce sujet avant la prochaine CDPENAF.

#### CALENDRIER PROPOSE



- Octobre / début novembre : l'AMF 15 organisera des réunions avec des élus représentants les 9 EPCI pour débattre de la doctrine et rédiger des propositions de modifications argumentées.
- Courant Novembre : suite à la réception des propositions de l'AMF 15 par la DDT, une réunion de travail AMF 15 / Chambre d'Agriculture sera organisée en amont de la CDPENAF.



## DEMARCHE EXPERIMENTALE CENTRE BOURG

A l'occasion du comité local de l'ANCT, le 28/04/2021, les dispositifs d'Action Logement ont été présentés.

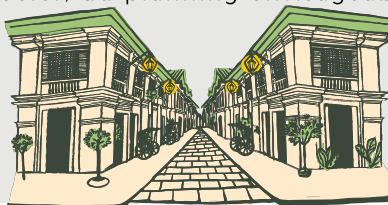
Dans ce cadre, l'AMF 15 a attiré l'attention des membres du comité concernant la difficulté pour les élus de réinvestir les centres-bourgs anciens.

#### PROPOSITIONS DE L'AMF 15

- Réaliser une opération "pilote" dans chaque arrondissement afin de capitaliser les bonnes pratiques à reproduire et lever les freins pour une revitalisation qualitative et pérenne dans le temps.

#### DEROULEMENT DE LA DEMARCHE

Avec l'appui de la DDT, une méthodologie générale avec élaboration des axes prioritaires, identification des centres-bourgs, des partenaires à associer, du planning envisageable seront élaborés.



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### OBLIGATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIAUX EN PÉRIODE HIVERNALE DANS LE CANTAL

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

L'article 27 de la loi du 25 décembre 2016 dite "loi Montagne" a créé l'article L.314-1 dans le code de la route qui prévoit la mise en place, dans les massifs de montagne, d'obligations des équipements des véhicules en période hivernale. Le décret du 16 octobre 2020, pris en application, a introduit un nouvel article D. 314-8 du code de la route qui entrera en vigueur le 1er novembre 2021.

#### CONSULTATION DE L'AMF 15

Le préfet, après consultation des collectivités concernées, doit établir, par arrêté pris après avis du comité de massif du Massif central, la liste des communes du Cantal dans lesquelles des obligations d'équipement des véhicules en circulation s'appliquent en période hivernale.

=> un questionnaire en ligne a été proposé afin de recueillir l'avis des élus cantaliens concernant cette démarche.



#### RÉSULTAT :

Dés le 1er novembre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022, il sera obligatoire pour tous les véhicules circulant sur les routes du Cantal, soit d'être équipé de pneus hiver, soit de détenir à bord des chaînes ou chaussettes à neige.



### L'AMF 15 ET LA FFB SOLIDAIRES POUR UNE RELANCE DANS LES TERRITOIRES

Pour soutenir la relance économique et l'emploi, la FFB et l'AMF font plus que jamais le pari de la mobilisation des collectivités locales en faveur du lancement des projets de construction et de rénovation de bâtiments. Conscientes de la baisse sans précédent des capacités d'autofinancement des collectivités induite par les effets la crise sanitaire, elles plaident pour que les dotations et compensations de l'Etat fléchées vers les collectivités territoriales constituent un appui décisif à cette relance des investissements en accompagnement de la part territoriale de « France relance ».



**TROISIEME PARTIE**

**L'INFORMATION ET LA  
COMMUNICATION**

UNIS POUR MIEUX SERVIR

# LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15

## « UNE COMMUNICATION ETOFEE »



## L'ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

EDITION 2020-2026

Outil de communication particulièrement attendu de la part des collectivités mais également des partenaires et de certaines entreprises cantaliennes, le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, sublimé par le buste de Marianne couverte de son emblématique bonnet phrygien, a été dévoilé.

Son exhaustivité concernant les chiffres clés des communes cantaliennes lui confère bien souvent une place privilégiée au sein des Mairies.

Distribué auprès des partenaires stratégiques de l'AMF 15 et des structures ressources du département, l'annuaire reste disponible à l'achat auprès du secrétariat de l'AMF 15.



## LES CARTES D'IDENTITÉS DES MAIRES

Au regard du contexte sanitaire, et de l'action des élus qui oeuvrent au quotidien dans leurs communes, l'AMF 15 propose la création de cartes d'identités, signées par M. le Préfet du Cantal afin d'attester de leur fonction et de légitimer leurs actions ou déplacements. A ce jour plus de 80 cartes d'identités ont été élaborées.



## LA NEWSLETTER DE L'AMF 15

Faciliter et sécuriser l'information essentielle à ne pas manquer, tels sont les objectifs de la newsletters de l'AMF 15.

En effet, le flux d'information grandissant et la généralisation des envois mails impliquent une priorisation et une lecture verticale des données qui ne sont pas toujours possible dans certaines petites communes.

L'enjeu est donc de simplifier et d'attirer l'attention des élus sur les sujets et appels à projets en cours et à venir.

# NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2020-2021 :



**QUATRIEME PARTIE**  
**RAPPORT FINANCIER**

**PRESENTÉ PAR**

ANTOINE GIMENEZ

Trésorier de l'AMF 15

**APPROUVÉ PAR :**

PATRICIA ROCHES

Trésorière adjointe de l'AMF 15

DANIEL MIRAL

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

PATRICK GIRAUD

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

# COMPTE D'EXPLOITATION



2020

**Recettes d'exploitation 196 531 .71**

## Cotisation des adhérents

Cotisations nationales Communes	28 951.05€
Cotisations départementales Communes	47 054.45€
Cotisations Nationales EPCI	7056.63 €
Cotisations Départementales EPCI	7 507.63 €
Ristourne AMF Communes	1518.60 €
Ristourne AMF EPCI	370.43€

## Participation des partenaires

Partenariat Soirée Congrès	1520.00 €
Insertion publicitaire Annuaire	29 064.80€
Participation CNAS	440.00€

## Participation des élus

Frais de formation	120.00€
--------------------	---------

## Remboursement des frais de déplacement

AMF National	75.20 €
--------------	---------

## Intérêt et dividendes

	404.16€
--	---------

## Chèques déjeunes part salariale

	136.36€
--	---------

## COVID -19

Achat de masques	67 697.98 €
Achat de Thermomètres	4615.00 €

**Charges d'exploitation 167 078.16€**

## Versement des cotisations

Cotisations nationales Communes	20 248 €
Cotisations Départementales EPCI	4939 €

## Charges de personnel

54 026.06 €

## Charges de fonctionnement

582.63 €

## Communication

Hébergement site internet	752.40 €
Abonnement revues	194.78 €
Travaux impression	190.80 €
Dépliant	329.46€

## Adhésion

73 €

## Charges financières

952 .48 €

## Prestations auprès des adhérents

Frais de déplacement	550.50 €
Frais de réception	1403.50 €
Frais de communication	1705.00 €
Frais de formation	696.00 €

## Autres charges

4545.66 €

## Covid- 19

Masques	69 123.60€
Thermomètres	4745.29 €

**Solde Créiteur**

**29 453. 55€**



	PRODUITS	PREVISIONNEL 2021
<b>COTISATIONS DES ADHERENTS</b>		
	Cotisations Nationales Communes	28 930,00 €
	Cotisations Départementales Communes	47 010,00 €
	Cotisations Nationales EPCI	7 050,00 €
	Cotisations Départementales EPCI	7 490,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 520,00 €
	Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	370,00 €
<b>SUBVENTIONS</b>		
	Subvention Mairie 2000	1 000,00 €
	Subventions Université des Maires	- €
	Banque des Territoires	5 000,00 €
<b>VERSEMENT</b>	CPAM	
<b>PARTICIPATION DES PARTENAIRES</b>		
	Partenariats soirée congrès	10 000,00 €
	Insertion publicitaire Annuaire	- €
	Participation CNAS	440,00 €
<b>PARTICIPATION DES ELUS</b>		
	Congrès des Maires nationales	1 000,00 €
	Frais de restauration (réunions, AG)	1 500,00 €
	Frais de formation	1 000,00 €
	Frais hébergement	- €
<b>REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT</b>		
	Participation AMF National	500,00 €
<b>REMBOURSEMENT ERREUR VERSEMENT</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
	Intérêt et dividendes	450,00 €
<b>PARTICIPATION SALARIALE</b>		
	Chèques déjeuners part salariale	330,00 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
	vente annuaire	500,00 €
	vente brochures	
	solde annuaire des maires	12 340,00 €
<b>COVID-19</b>		
	Masques	
	Thermomètres	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>		
	reprise de provision	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 430,00 €</b>



CHARGES		PREVISIONNEL 2021
<b>VERSEMENT DES COTISATIONS NATIONALES</b>		
	Cotisations Nationales communes (1)	20 250,00 €
	Cotisations Nationales EPCI	5 000,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
	Traitement et salaires	27 400,00 €
	Charges Sociales (PP + PS) + Agefos+ prélevement à la source	20 000,00 €
	Participation employeurs chèque déjeuners	860,00 €
	Autres charges de personnel (médecine du travail)	90,00 €
	Formation salariés	400,00 €
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Fournitures de bureau	500,00 €
	Achat de matériel informatique	1 000,00 €
	Frais de déplacement divers	1 000,00 €
	Participation réunions-ANDAM	1 000,00 €
	Maintenance logiciel compta	750,00 €
	logiciel compta	2 400,00 €
<b>COMMUNICATION</b>		
	Hébergement site internet	760,00 €
	Abonnement revues	400,00 €
	achat documentation	300,00 €
	Travaux impression	10 000,00 €
	Abonnement CANVA	110,00 €
	Impression annuaire des Maires	
	Photographie officielle	600,00 €
	Goodies - objets publicitaires - insertion publicitaire	500,00 €
<b>ADHESION</b>		
	Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
	Frais financiers et divers	65,00 €
	Assurance RC Groupama	250,00 €
	Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Payes)	670,00 €
<b>PRESTATIONS AUPRES DES ADHERENTS</b>		
	CONGRES DES MAIRES	
	Soirée partenariale ( frais de bouche,transport, événementiel)	10 000,00 €
	Participation AMF 15 (frais déplacement, restauration)	2 500,00 €
	ASSEMBLEE GENERALE (frais de bouche et réception)	1 500,00 €
	Location immobilières + sécurité	
	CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS	
	Frais de réception	500,00 €
	SOIREE THEMATIQUE	
	Honoraires intervenants	2 000,00 €
	Location immobilières	2 000,00 €
	Frais de réception	2 000,00 €
	Frais de communication	500,00 €
	FORMATIONS	
	Honoraires intervenants	3 000,00 €
	Frais de réception	500,00 €
	Frais de communication	500,00 €
<b>AUTRES CHARGES</b>		
	Divers et imprévus	1 050,00 €
<b>COVID 19</b>		
	Masques	6 000,00 €
	Thermomètres	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 430,00 €</b>

RAPPORT 2020-2021

---

**L'ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU  
CANTAL TIENT A REMERCIER :**

**L'ENSEMBLE DES  
ADHÉRENTS**

POUR LEUR AIDE ET LEUR  
CONFIANCE

---

